



PERMIS

de louer

Sur Villiers-sur-Orge
à partir du 1^{er} février 2022



Vous êtes

propriétaire d'un
bien destiné à la
location sur l'une

des 19 parcelles
concernées ?



Suivez le guide !



QUE FAIRE SI JE SUIS CONCERNÉ ?

En tant que propriétaire-bailleur je dois remplir **une demande d'autorisation préalable à la mise en location** avant chaque signature de bail (et lors de chaque changement de locataires).

1



1 - Je remplis mon dossier constitué :

- » du contrat de location
- » du formulaire CERFA n°15652*01 (disponible sur ville.villiers-sur-orge.com et en mairie)
- » du dossier de diagnostic technique (DDT) : diagnostic de performance énergétique, constat de risque d'exposition au plomb, constat de présence d'amiante, constat de l'état d'installation du gaz et/ou de l'électricité

2



2 - Je transmets un exemplaire de ce dossier au **service urbanisme de Villiers-sur-Orge** : par courrier recommandé avec accusé de réception ou en mairie, 6 rue Jean Jaurès - 91700 Villiers-sur-orge

3



3 - Après instruction de mon dossier, le **service urbanisme me transmet un accusé de réception**. Si le dossier n'est pas complet il m'est demandé de fournir les pièces manquantes dans un délai d'un mois maximum (à défaut, je devrai constituer un nouveau dossier).

4



4 - Le **service urbanisme m'informe par courrier de la décision prise** : la mise en location peut être autorisée sous condition de réalisation de travaux précisés dans le courrier ou refusée en cas d'atteinte à la sécurité des occupants et/ou la salubrité publique. Le service pourra éventuellement procéder à une visite de terrain.



En cas de non-respect de ce dispositif, le propriétaire bailleur encourt une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 € (reversée à l'Agence Nationale de l'Habitat).

ET SI DES TRAVAUX SONT À PRÉVOIR ?

Des aides financières existent.

N'hésitez pas à demander conseil au service Habitat de l'Agglomération : habitat@coeuressonne.fr



Pour en savoir plus :

Service Urbanisme de la mairie de Villiers-sur-Orge

Tél. : 01 69 51 71 17

ville.villiers-sur-orge.com